

Délibération n°7
Tarifs de mise à disposition de salles

VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 à L. 822-5 et R. 822-1 à R. 822-34,

EXPOSÉ

Le CROUS Lorraine dispose d'espaces collectifs susceptibles d'être mis à disposition d'utilisateurs, en contrepartie d'une redevance et, à titre exceptionnel, gracieusement.

Afin de se conformer aux missions dévolues par les textes au CROUS Lorraine, cette mise à disposition est proposée prioritairement aux associations étudiantes (bureau composé majoritairement d'étudiants) régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou relevant du droit local d'Alsace Moselle, déclarées et légalement constituées, secondairement aux autres associations œuvrant à destination des étudiants, établissements d'enseignement supérieur et opérateurs publics partenaires du CROUS Lorraine ainsi qu'aux organismes publiques ou privées dotées de la personnalité morale.

Article 1 :

Le Conseil d'Administration du CROUS Lorraine, compétent en matière de définition de la politique tarifaire des prestations proposées par le CROUS Lorraine :

- adopte la grille tarifaire de mise à disposition des salles annexée à la présente,
- autorise le Directeur Général du CROUS Lorraine à déroger à cette grille tarifaire, y compris en consentant une mise à disposition gracieuse, dès lors que l'intérêt du CROUS Lorraine le justifie.

NOMBRE DE VOIX : **17**

- POUR : **17**

- CONTRE :

- ABSTENTION :



Fait à Nancy, le 19 octobre 2023

La Rectrice déléguée
Pour l'ESRI Grand Est

Véronique PERDEREAU

GRILLE TARIFAIRE de mise à disposition de salles

Séance du Conseil d'Administration - 19 octobre 2023

| Site | Nom de la Salle | Utilisation | Catégorie A | | Catégorie B | | Catégorie C | |
|--|---|---|---|---|---|---|--|---|
| | | | Associations Etudiantes* | | Associations oeuvrant à destination des étudiants, établissements d'enseignement supérieur et opérateurs publics partenaires réguliers du CROUS | | Autres organismes publics, associations, sociétés privés | |
| | | | 1/2 journée (maxi 5 heures, en journée) | Journée (12h installation et rangement compris) | 1/2 journée (maxi 5 heures, en journée) | Journée (12h installation et rangement compris) | 1/2 journée (maxi 5 heures, en journée) | Journée (12h installation et rangement compris) |
| Résidence Universitaire Boudonville - NANCY | Salle polyvalente du Bâtiment A | Salle de réunion, conférence, ateliers capacité d'accueil : maxi 320 personnes | 50 € | 100 € | 100 € à 200 €** | 200 € à 300 €** | 150 € à 300 €** | 400 € à 600 €** |
| Résidence Universitaire Saurupt - NANCY | Salle du ciné-club | Salle de cinéma, vidéoprojection, conférence capacité d'accueil : maxi 182 personnes | 50 € | 100 € | 200 € | 350 € | 400 € | 700 € |
| MDE Campus ARTEM - NANCY | Salle de concert de la MDE ARTEM | Concert, spectacle Mise à disposition de l'espace et des équipements son et lumière avec 1 technicien son + 1 technicien lumière + 3 agents de sécurité capacité d'accueil : 300 personnes | X | 600 € | X | 1 200 € | X | 1 800 € |
| MDE Campus ARTEM - NANCY | Salle de concert de la MDE ARTEM | Conférence, vidéoprojection, atelier, vernissage Tables et chaises + 1 à 2 agents de sécurité capacité d'accueil : maxi 150 personnes | 0 € ou 50 € | 0 € ou 100 € | 100 € | 300 € | 100 € à 250 €** | 400 € à 600 €** |
| MDE Campus ARTEM - NANCY | Salle de réunion au 1er étage de la MDE Artem | Salle de réunion, capacité d'accueil : maxi 19 personnes | 0 €*** | X | 50 €*** | X | 75 €*** | X |
| Restaurant universitaire ARTEM - NANCY | Salle fitness du RU Artem | Salle de sport, danse, fitness, capacité d'accueil : maxi 30 personnes | 0 €/heure*** | | 15 €/heure*** | | 30 €/heure*** | |
| Résidence universitaire Monbois Libération - NANCY | Station Monbois Libération | Salle de réunion, ateliers, travaux de groupe capacité d'accueil : maxi 99 personnes | 0 € à 27,50 €/heure | | X | X | X | X |

*sous réserve que l'événement organisé par l'association étudiante ne donne pas lieu à l'application d'un droit d'entrée supérieur ou égal à 5 €. A défaut, les tarifs applicables sont ceux correspondants à la catégorie B.

**selon nombre de participants, nature de la manifestation et week-end.

***uniquement les jours ouvrés.

Les tarifs indiqués ci-dessus n'intègrent pas les éventuelles prestations exceptionnelles d'entretien, qui peuvent faire l'objet d'une facturation supplémentaire, dans les conditions stipulées à la convention de mise à disposition établie entre le CROUS Lorrain et l'utilisateur.

Les salles du CROUS Lorrain ne peuvent pas être mises à disposition d'utilisateur pour des fêtes de famille (mariage, anniversaire...), de même que pour toute manifestation ou pratique d'ordre religieux, cultuel ou partisan.

Un formulaire de pré-réservation sera fourni par le CROUS Lorrain. Les candidats à l'utilisation de ces salles devront remplir ce formulaire de pré-réservation, la demande sera alors analysée par les services du CROUS Lorrain qui apprécieront l'opportunité, au vu de l'activité envisagée et de la disponibilité de la salle, à la date demandée, d'accepter ou non la réservation.

En cas d'acceptation, une convention mentionnant les modalités de la mise à disposition de la salle, sera établie entre le CROUS Lorrain et l'utilisateur, laquelle devra être signée avant la mise à disposition.

Dans le cadre d'une convention d'accueil de groupes en résidence universitaire, à des fins d'hébergement, la mise à disposition d'une salle de résidence est possible, dans des conditions à définir dans la convention d'accueil, en fonction du besoin de l'utilisateur, des disponibilités du CROUS Lorrain et en cohérence avec les tarifs de la présente grille.